RESTAURATION PENSEZ À RÉSERVER

Nouvelles modalités
à partir de la rentrée 2018

VINCENNES.fr

RÉSERVEZ

Dès la rentrée prochaine, comme cela se fait déjà dans beaucoup de villes du département, tous les parents d'enfants de maternelle et d'élémentaire, scolarisés à Vincennes, devront réserver les repas de cantine (et les goûters pour les maternelles). Une démarche obligatoire et qui se fera en ligne, dès le lundi 23 juillet pour la rentrée de septembre 2018.

La réservation en ligne des repas de cantine et des goûters s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration.
En réservant en amont, cela va tout d'abord permettre de moderniser les moyens d'information des présences, de faciliter le travail des équipes pédagogiques et des accueils de loisirs afin de mieux accueillir les enfants. De plus, en communiquant avec le prestataire de la restauration, le bon nombre de repas sera commandé et permettra de continuer dans le sens de l'engagement de la Ville en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La réservation est désormais obligatoire.
Sans réservation, les enfants seront accueillis avec l'application d'une majoration de 50 % du tarif en fonction de la tranche du quotient familial. Le repas des enfants absents, sans justificatif médical, un jour réservé, sera facturé car il aura été commandé.

Quelques règles à avoir en tête :

Pendant la période scolaire

Pour la restauration scolaire et l'accueil du goûter, **vous pourrez réserver, modifier ou annuler jusqu'au jeudi soir 23h59 pour la semaine suivante ou plus.** Aucune modification, annulation ou nouvelle réservation ne sera possible à partir du vendredi pour la semaine suivante.
Par exemple, pour la semaine du 3 au 7 septembre, vous avez jusqu'au jeudi 30 août à 23h59 pour réserver. Il est possibile de réserver repas et goûters pour une journée, une semaine, un mois voire toute l'année scolaire selon votre souhait.

Pendant les vacances

Il faudra réserver la journée en accueil de loisirs ainsi que le repas si votre enfant déjeune. **Vous avez la possibilité de faire la réservation au plus tard, 2 semaines avant la période concernée.**
Pour les prochaines vacances de la Toussaint 2018, par exemple, vous avez jusqu'au lundi 8 octobre pour réserver les jours d'accueil de loisirs et les repas correspondants.

En période scolaire

Prestations périscolaires, extrascolaires et pause méridienne	Modalités de réservation	Je réserve		Je ne réserve pas
		Je viens	Je ne viens pas	Je viens
Accueil du matin	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Pause méridienne (mercredi compris)	Réservation via l'Espace famille au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je paie avec une majoration de 50 %
Goûter en maternelle	Réservation via l'Espace famille au plus tard le jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je paie avec une majoration de 50 %
Temps découverte en maternelle	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Pré-études et études en élémentaire	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Ateliers après l'école en élémentaire	Pré-inscriptions annuelles : du 27 août au 8 septembre Participation forfaitaire			
Temps détente	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			
Mercredi après-midi	Pas de réservation Facturation à la présence réelle			

Pendant les vacances

Prestations périscolaires, extrascolaires et pause méridienne	Modalités de réservation	Je réserve		Je ne réserve pas
		Je viens	Je ne viens pas	Je viens
Journée	Réservation via l'Espace famille au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je dois me présenter à 9 h (sous réserve de places disponibles)
Pause méridienne	Réservation via l'Espace famille au plus tard 15 jours avant chaque période de vacances scolaires	Je paie	Je paie sauf justificatif médical	Je paie avec une majoration de 50 %

Assurez-vous dès à présent que vous avez accès à votre espace personnalisé dans l'espace famille :
En cas de problème :
- Vous avez perdu ou oublié votre mot de passe ? Cliquez sur le message «j'ai oublié mon mot de passe».
- Si, en entrant votre adresse mail, vous lisez «le nom d'utilisateur ou l'adresse mail n'a pas été trouvé», rendez-vous dans la rubrique *Démarche en ligne* du site de la Ville rubrique *Famille / Enfance / Dépôt du courriel pour l'espace famille* en indiquant le nature de votre demande.